

## Conditions de financement des cours de langue binationaux

Berlin, février 2018

Les cours de langue binationaux doivent être organisés et mis en œuvre **en coopération entre deux organisations partenaires de France et d'Allemagne.**

Les cours de langue binationaux ont toujours **deux parties** – une en Allemagne et une en France. Il est recommandé que ces deux parties s'enchaînent directement et aient lieu l'une après l'autre. Dans les cas justifiés, une organisation décalée est possible. Par exemple, la première partie peut avoir lieu en France au printemps et la deuxième à l'automne en Allemagne. Dans ce cas, la participation des mêmes participants aux deux parties doit être assurée.

Un cours binational doit être **encadré par un tandem franco-allemand d'encadrants.** Un encadrant doit être de langue maternelle française et l'autre de langue maternelle allemande, les deux maîtrisant bien l'autre langue. Au moins une des personnes de l'équipe d'encadrement doit avoir suivi la **formation de base « Introduction à l'apprentissage en tandem »** qui est actuellement proposée une fois par an par l'OFAJ (plus d'informations : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/encadrants-de-cours-tandem.html>).

Comme le travail linguistique repose sur la réciprocité en tandem, un **nombre équilibré entre participants allemands et français** est indispensable afin d'assurer un travail efficace. Si le cours s'adresse à des jeunes en formation professionnelle ou à des étudiants, les participants doivent venir du même secteur professionnel ou universitaire afin d'assurer l'échange sur le plan professionnel et technique et l'apprentissage du vocabulaire de spécialité. Le nombre de participants (hors équipe d'encadrement) doit être au minimum de 12 (6 Allemands, 6 Français).

Un minimum de **5 heures de travail linguistique en tandem par jour** doivent être assurées. Cela doit ressortir clairement du programme qui accompagne la demande de subvention. La subvention du point 3 c « *Autres frais – Promotion et animation linguistique* » ne peut être accordé que pour les jours du programme pendant lesquels un cours de langue est assuré.

Les diverses activités complémentaires proposées (sport, culture, loisir) complémentai-  
rement doivent être en lien avec l'enseignement. Par exemple, le vocabulaire spécifique  
ou des tournures de phrases importantes pour l'activité de l'après-midi peuvent être  
élaborés et répétés le matin en tandem.

Pour la structuration du cours, les enseignants peuvent se reporter à la publication  
« **Tête à tête : supports pour le travail linguistique en tandem** » Celle-ci peut-  
être commandée gratuitement auprès de l'OFAJ ou téléchargée sur le site de l'OFAJ :  
<https://www.ofaj.org/ressources.html?category=5>

A la fin du cours, l'organisateur envoie à l'OFAJ un **rapport détaillé** sur le déroulement  
du cours. Une **grille de rapport** est disponible sur le site de l'OFAJ.

Contact : [tandem@ofaj.org](mailto:tandem@ofaj.org)